



La Commune



Être femme travailleuse dans l'Éducation nationale

L'État français et plus particulièrement l'Éducation nationale, continuent à être parmi les principaux pourvoyeurs de travail précaire. Il recourt à des contrats publics (contractuels, vacataires, AED (Assistant d'Education), AESH (Aide aux Enfants en Situation de Handicap) et à des contrats de droit privés EVS (Emploi Vie Scolaire CUI/CAE ¹). Il profite du travail des femmes de plus de quarante ans, des femmes seules et à charge d'enfants, qui sont au chômage de longue durée, ainsi qu'à des personnes de tous profils confondus, sur-diplômées, diplômées et sans diplômes.



Nous assistons aujourd'hui à une multiplication des contrats à statuts différents. L'objectif de l'État est d'éviter de nous rassembler afin de lutter pour nos droits, il pratique le vieux proverbe italien, diviser pour régner.

Contrats à statuts différents et polyvalence

Ainsi, il existe un élargissement progressif des missions polyvalentes : aide administrative, appui éducatif, documentalistes et gestionnaires du BCD (Bibliothèque Centre Documentaire), aide à l'utilisation des nouvelles technologies, accueil des parents et des enfants, suivi des élèves absents, surveillance dans la cour de récréation et dans les classes, extension à l'accueil des élèves en situation de handicap, accompagnement de sorties scolaires, aide aux enseignants dans les activités pédagogiques. En bref, les missions recouvrent tout ce qui a trait à la vie scolaire en sens le plus large du terme.

Ces missions, pourtant indispensables au bon fonctionnement des écoles, sont beaucoup trop mal définies et biaisées, ont tendance à se généraliser (surtout dans le cas des EVS), de telle sorte que les EVS deviennent taillables et corvéables à merci. Comme aux siècles derniers...

Des CDI de précarité

L'été 2012, le ministre de l'Éducation et de la Recherche Benoît Hamon avait fait miroiter aux AESH et AED (décret du 27 juin 2014), la « CDIisation » de leurs contrats. Ils nous ont fait croire que cette mesure constituait une « avancée » dans la professionnalisation. Ceci concernait la moitié des 70 000 travailleurs précaires dans l'Éducation nationale. Cependant, très vite nous avons compris que cette « CDIisation » n'aboutirait en aucune façon à la suppression du travail précaire. Il s'agissait plutôt de légaliser la misère et la surexploitation de travailleurs : la « CDIisation » est en réalité la continuité du statut de travailleur précaire, sur un contrat de droit privé. Ainsi même, la plupart des travailleurs EVS font entre 20h et 26 h hebdomadaires payées pour 20 heures, avec un salaire net de 682 euros nets, même pas le SMIC. Les AESH qui font 20h, perçoivent un salaire de 603 euros par mois. En cas d'absence, Il n'y a pas de remplacement.

Salaires de misère et statut de travailleur pauvre

Avec ces salaires de misère, nous constatons que, dès l'instant où la précarité s'installe, elle le fait de manière durable sinon définitive. Ainsi les AESH et EVS ont des salaires en-dessous de seuil de pauvreté, aucune indemnité de fin de contrat pour les CUI/CAE. Les EVS ne s'inscrivent même pas dans le cadre d'une convention collective. Les contrats des EVS sont signés entre ces derniers et les proviseurs des établissements ; c'est à dire que ni les directeurs des écoles, ni l'IEN (inspecteurs de l'Éducation nationale), ni l'IA (Inspection Académique) ni même le recteur ne sont l'employeur. Ces contrats se font selon des règles non écrites où domine l'arbitraire. Le temps de formation obligatoire non rémunéré et non récupéré, non préalable à la prise de poste, ni reconnu ni valorisé. Ces formations ne sont pas adaptées aux postes, elles sont mises en place par l'administration dans le seul but de se protéger légalement.

Temps partiel imposé sans garantie de l'emploi

Les nouveaux AESH et AED en CDI sont à temps partiels imposés pour tous. Malgré ces salaires de misère, toutes les personnes qui ont des contrats précaires, ont peur de s'organiser et lutter pour revendiquer leurs droits contre les abus qu'exercent L'État, plus spécifiquement l'Éducation nationale. En effet, il existe la crainte quotidienne de perdre leur emploi.

Parce que le travail que font les d'AESH, AED, EVS, contractuels et vacataires, est un vrai travail, nous revendiquons notre titularisation en tant que fonctionnaires statutaires de l'État, sur des postes clairement définis.

**Ada Degert,
07-11-2016**

1. Contrat unique d'insertion (CUI)

Selon le site de l'administration française « Le contrat unique d'insertion (CUI) associe formation et/ou accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et aide financière pour l'employeur. Il vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) s'adresse au secteur non marchand. Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) concerne le secteur marchand. » <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21006>

Modifié le lundi 14 novembre 2016

Voir aussi dans la catégorie France



Urgence, pouvoir d'achat et grève générale

Alors qu'il a urgence à augmenter les salaires, bloquer les prix et les loyers, alors qu'il les crises énergétiques et climatiques explosent, le gouvernement Macron a fait voter au Parlement deux... »



« Ces gens-là »

La ministre des collectivités territoriales, issue des Républicains, a eu par le passé des prises de position qui dénonçaient le mariage pour tous en y voyant "un dessein contre la nature".... »



Ni le gouvernement ni l'Assemblée ne nous représente !

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » La présidentielle et les législatives en France sont à l'image du chaos politique qui parcourt l'Europe : la... »



Répression, maître-mot de la macronie.



La cinquième république est agonisante. Macron et sa clique vont utiliser le dernier outil en leur possession pour sauver ce qui peut l'être : la répression. Les forces de police, dignes... »



Présidentielles, législatives : Non au front unique des appareils !

Ils veulent TOUS sauver la Ve République et museler la classe ouvrière ! Partis politiques et confédérations syndicales sont désormais unis pour laisser Macron gouverner à son aise et mener ses... »



Alain Krivine

La Commune tient à saluer la mémoire d'Alain Krivine, militant ouvrier et dirigeant historique de la LCR et du NPA, qui a marqué la vie politique de ces 60 dernières années. Nous adressons à sa... »